



Infos Municipales

Juin 2010



LE PASSAGE

Le Mot du Maire

Les longues intempéries connues au fil des mois n'ont pas perturbé les activités communales de ce 1^{er} semestre 2010.

Les estimations du recensement de la population effectué en début d'année, laissent entrevoir le passage du cap des 800 habitants, pour se situer aux environs de 820 habitants, soit une augmentation moyenne de 1.25% par an depuis le dernier recensement de 2005.

Je remercie les Passageoises et Passageois pour le bon accueil réservé aux agents recenseurs et leur contribution pour remplir les questionnaires.

Ces chiffres pourraient laisser croire à une évolution démographique intéressante de la commune.

Cependant, la réalité fait apparaître une situation quelque peu préoccupante. En effet, malgré une population jeune (moyenne d'âge en dessous des moyennes constatées) la tranche 20-29 ans est particulièrement faible et l'évolution naturelle (naissances) n'est pas suffisante.

Une conséquence immédiate, c'est la fermeture à la rentrée scolaire 2010/2011 d'une classe maternelle ce qui va entraîner une nécessaire réorganisation du fonctionnement des écoles.

Je tiens à remercier Monsieur Moine (qui ne sera resté finalement qu'une année) pour le travail accompli auprès des enfants, mais également Laurence Auger qui aura au cours des 10 années passées au sein de notre école, apporté toute sa gentillesse et son professionnalisme au service des « plus petits ». Nous leur souhaitons bon vent dans leur prochaine mission respective.

Transition toute trouvée pour vous parler du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui a rythmé tout ce 1^{er} semestre, avec l'enchaînement des réunions thématiques. Un des enjeux sera notamment de permettre à la tranche 20-29 ans de rester vivre sur notre commune et d'assurer ainsi un renouvellement naturel suffisant afin de maintenir les effectifs des écoles.

Cependant, il faut simultanément tenir compte de contraintes fortes, diverses et variées, qui font que l'élaboration d'un PLU aujourd'hui, est complexe avec une pression de la réglementation des services de l'Etat ou organismes associés, le tout sur fond de crise économique entraînant la raréfaction des subventions en tout genre.

La période du « faire plus » est révolue. Il faudra faire mieux avec moins de moyens.

Vous êtes invités à participer à une

REUNION PUBLIQUE

sur le P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme,

Le Mardi 14 septembre 2010

à 20 heures

à la salle des fêtes.

- Présentation du Diagnostic Communal.
- Présentation des premières orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

L'équation n'est pas simple.

Un large débat s'est instauré au sein du Conseil Municipal, s'appuyant sur la commission PLU qui a pris sa tâche très au sérieux. Le cabinet URBA 2P assiste les élus dans cette démarche.

Une présentation publique du diagnostic communal avec les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) aura lieu le 14 septembre 2010.

Je vous invite vivement à participer à cette réunion afin de vous approprier les enjeux démographiques, sociaux, agricoles et environnementaux de votre commune, et faire part éventuellement de vos remarques.

Dans l'attente de cette rencontre, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, que j'espère aussi ensoleillé que l'hiver fut neigeux et le printemps pluvieux.

Le Maire,
Laurent MICHEL.



Columbarium

Depuis le 2^{ème} trimestre de l'année 2010 les travaux concernant le columbarium et le jardin du souvenir sont achevés. Le columbarium constitue un espace de 12 cases. Chaque case peut contenir 4 urnes.

Cette création d'espace cinéraire laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance :

- déposer l'urne dans ou sur une sépulture traditionnelle
- déposer l'urne dans le columbarium
- utiliser l'opportunité offerte par le jardin du souvenir pour disperser les cendres.

Le Conseil Municipal a fixé les tarifs de ces équipements.

Durée et tarifs des concessions du columbarium :

- concession de 15 ans renouvelable pour un montant de 400 €
- concession de 30 ans renouvelable pour un montant de 800 €
- plaque pour urne cinéraire: A la charge directe du concessionnaire. La plaque devra être conforme aux critères retenus par le Conseil Municipal et portés dans le règlement du cimetière.

L'accès au jardin du souvenir demeure gratuit. La plaque (facultative) pour le jardin du souvenir reste à la charge directe du bénéficiaire.

Tarif location salle des fêtes

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les tarifs de location de la salle des fêtes sont les suivants :

Particulier de la commune

1 jour : 115 € // 2 jours : 165 €

Particulier extérieur

1 jour : 250 € // 2 jours : 320 €

Pour les Associations

- **de la commune** 1 jour : 75 € (utilisation à but lucratif)
- **extérieures** 1 jour : 250 €

Le recensement

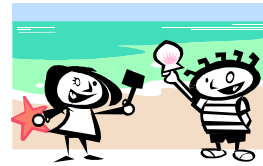
Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser auprès du secrétariat de Mairie munis du livret de famille des parents.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La Mairie remettra à chaque jeune recensé une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet, cette attestation sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et conduite accompagnée). Aucun duplicata ne sera délivré.

Le recensement est **obligatoire**.

Aide aux vacances



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a décidé de renouveler l'aide aux vacances pour les familles. Il est attribué une aide

aux vacances permettant une prise en charge d'une partie des frais occasionnés par le séjour des enfants en centre aéré, en colonie de vacances ou en camp d'adolescents.

L'aide non cumulable avec un autre dispositif d'entraide (sauf aide CAF) est déterminée selon le quotient familial :

0 à 450 : 4,50 € par jour et par enfant.

451 à 550 : 3,50 € par jour et par enfant.

551 à 650 : 3,00 € par jour et par enfant.

651 à 750 : 2,00 € par jour et par enfant.

751 à 850 : 1,50 € par jour et par enfant.

Le financement se fera pour un séjour de 15 jours maximum, par enfant et par année. Le versement s'effectuera directement à l'organisme organisateur des séjours, sur présentation des justificatifs nécessaires au contrôle et au paiement de l'aide.

Carte d'identité

Les demandes sont à déposer auprès du secrétariat de Mairie de Le Passage.

La demande de carte d'identité est gratuite sauf en cas de perte ou de vol pour lesquels vous devrez fournir un timbre fiscal de 25 €.

Rappel des principaux documents à fournir :

- formulaire de demande à remplir.
- copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 6 mois uniquement lors d'une première demande ou en cas de perte ou vol.
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- 2 photographies d'identité couleurs très récentes (moins de 6 mois) et répondant aux normes en vigueur.
- certificat de nationalité française, décret ou déclaration d'acquisition si besoin.
- jugement de divorce pour le port du nom d'usage du conjoint ou pour preuve de l'autorité parentale pour les mineurs.
- un document officiel avec photo vous permettant de justifier de votre identité (carte nationale d'identité, permis de conduire...)

La présence du demandeur est obligatoire.

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes gens habitant la commune qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 28 février 2011 (dans la mesure où le jeune n'a pas oublié de se faire recenser dès l'âge de 16 ans). Il est toutefois conseillé de vérifier en Mairie si vous êtes bien inscrits. Pour les nouveaux résidents et/ou pour les personnes qui ne sont pas encore inscrites, vous devez obligatoirement faire la démarche auprès du secrétariat de Mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile avant le 31 décembre 2010.

Rappel : Horaire de tonte

Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30.
Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Pour le confort et le bien-être de tous, nous vous invitons à respecter scrupuleusement ces horaires.

Budget communal 2010

Lors de la séance de vote du budget primitif 2010, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'impositions identiques pour 2010, afin de ne pas alourdir davantage le budget des ménages en ces temps difficiles. Rappel :

Taxe d'habitation : 8.29 %

Taxe foncière bâtie : 16.23 %

Taxe foncière non bâtie : 48.54 %

Par ailleurs, la Communauté de Communes Les Vallons de la Tour a procédé au réajustement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010 soit 9.64 % afin d'aligner le taux à celui des autres communes du territoire.

Voirie

Certains travaux de voirie 2010 seront réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Les Vallons de la Tour, notamment l'aire de retournement et le parking vers le cimetière.

La commune pour sa part fait actuellement réaliser les emplois partiels sur toutes les voies communales par l'entreprise Perriol, puis l'élagage des chemins en septembre par l'entreprise Vieux-Melchior. Certains fossés et le marquage au sol vont également être refaits.

La 1^{ère} tranche des travaux d'aménagement de la traversée du village, pour la partie allant de l'église au chemin du cimetière, perturbée par les intempéries, devrait se terminer dans les prochaines semaines.

ADMR

Remerciements à tous les généreux donateurs lors de la vente de brioches de l'ADMR. La somme récoltée est de 1453 €.

Vous avez quelques heures par mois de disponible, vous aimez le contact avec les personnes âgées, l'ADMR recherche une personne bénévole sur la commune de Le Passage afin d'assurer le relais entre les utilisateurs et le service gestionnaire. Rigueur et discrétion sont obligatoires.

Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de Mairie – Tél : 04.74.88.14.07.

Du CM2 à la 6^{ème}

Au cours de la fête des écoles, Monsieur le Maire a remis aux 14 enfants de CM2, un coffret comprenant un dictionnaire de français accompagné d'un atlas ainsi qu'un dictionnaire de langue étrangère.



Environnement Fleurissement Embellissement

On espérait que la météo soit plus clémente pour accompagner le printemps 2010. Hélas, les jours passent avec leurs lots de pluies, de vents, et parfois un petit rayon de soleil. C'est bien tardivement que notre équipe a commencé à fleurir les bacs. Dès cet instant, le ciel s'est chargé de l'arrosage... Nous gardons cependant l'espoir que les choses évoluent favorablement, avec un soleil qui revienne rapidement caresser les nouveaux plants.

C'est avec grand plaisir que nous avons accueilli le groupe de bénévoles le 17 Avril 2010 pour la journée de l'environnement. Nous avons constaté une légère régression quant aux quantités globales de déchets polluants. Cependant certains fumeurs semblent penser que dame nature leur sert de cendrier géant. Il faut se souvenir qu'un mégot résiste douze ans avant de se désagréger totalement dans la nature, et peut à lui seul polluer 500 litres d'eau la rendant impropre à la consommation (Source OMS – laboratoire cantonal vaudois). Sans doute nos chers fumeurs l'ignorent-ils et n'en sont-ils pas vraiment conscients ...

L'année prochaine la date de la journée de l'environnement devrait être fixée par la Communauté de Communes Les Vallons de la Tour, conjointement pour les dix communes du Territoire.

D'autre part, nous avons en construction un panneau d'affichage en bois. Ce panneau viendra en remplacement de l'affichage disgracieux existant sur le mur du bâtiment vestiaire. L'emplacement sur lequel nous allons l'installer reste à déterminer précisément, mais il sera situé à proximité de la place du village.

L'aménagement de la première tranche de la traversée du village apportera de nouveaux candélabres. Nous avons prévu de les équiper de décorations lumineuses à faible consommation électrique, afin d'agrémenter en partie, notre rue principale durant les fêtes de fin d'année.

En souhaitant vous servir au mieux, la commission « Environnement, Fleurissement, Embellissement » vous souhaite de bonnes vacances et du soleil plein les yeux et plein la tête.

Loi sur l'Eau

La loi sur l'eau de 2006 a introduit l'obligation de déclarer en Mairie les forages domestiques, existants ou futurs. Depuis le 1^{er} janvier 2009, chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, doit déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en Mairie. Le particulier concerné doit remplir un formulaire Cerfa 13837-01 et le déposer en Mairie.

Le formulaire de déclaration est téléchargeable sur internet, sur le site :

www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr

Déchets



Depuis le 1^{er} juillet 2009, la collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes (tri sélectif) est assurée par le SICTOM de Morestel.

Pour toute information :

SICTOM de Morestel – Tél : 04.74.80.10.14.

Les collectes sont organisées comme suit :

- ordures ménagères :

le **lundi** à partir de 11 heures (sortir les sacs la veille ou le matin de bonne heure).

- sacs jaunes :

le **jeudi des semaines impaires** à partir de 11 heures (sortir les sacs jaunes la veille ou le matin de bonne heure).

Retrait des sacs jaunes au secrétariat de Mairie ou au siège de la Communauté de Communes Les Vallons de la Tour (CCVT).

A noter qu'il n'y aura jamais de collecte un jour férié. Le ramassage sera systématiquement reporté au lendemain.

Le point d'apport volontaire (près de l'usine TTNI) est doté d'un container pour les journaux, magazines, bien qu'ils soient toujours acceptés dans les sacs jaunes. Les deux bennes à verre peuvent recevoir le verre de n'importe quelle couleur.

Le tri continue et doit s'intensifier : trier, c'est faire un geste pour la sauvegarde de notre environnement, mais également une maîtrise des coûts liés aux traitements des déchets.

Déchèteries

Notre commune bénéficie de trois déchèteries :

ZI du Chapelier à Saint Jean de Soudain

Ouverture : de 9h00 à 12h15 / 13h45 à 18h00
lundi - jeudi - vendredi et samedi
de 13h45 à 18h00 le mercredi.

Le plateau à La Chapelle de la Tour

Ouverture : de 9h00 à 12h15 / 13h45 à 18h00
lundi - mardi - vendredi et samedi
de 9h00 à 12h15 le mercredi.

Tapon à Fitilieu / Saint André le Gaz

Ouverture : de 8h00 à 12h00 : mardi et jeudi
de 13h30 à 17h30 : lundi, mercredi, vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le samedi.

Dates à retenir

SECRETARIAT DE MAIRIE.

Fermeture exceptionnelle le samedi 24 juillet 2010.

Fermeture annuelle du 4 août au 30 août 2010 inclus.
En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire.

Du Mercredi 7 juillet au Dimanche 11 juillet :

Le Chapiteau de l'Isère est à La Chapelle de la Tour
- Mercredi 7 et Jeudi 8 juillet à 20 h 30 :

Danse « Slumberland »

- Vendredi 9 et Samedi 10 juillet à 20 h 30 :

Concert

- Dimanche 11 juillet à 18 heures :

Bal « La premiata Orchestra di Ballo ».

Mardi 13 juillet : Repas champêtre – bal populaire, feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes.

Samedi 21 et Dimanche 22 août : Comice Agricole à Saint-Andras.

Vendredi 3 septembre : Tournoi Football – Vétérans

Samedi 9 octobre : Vente de brioches par l'A.S.P. Basket.

Dimanche 7 novembre : Matinée Boudin FNACA Saint Ondras.

Mercredi 10 novembre : soirée Choucroute de La Paroisse à Panissage.

Dimanche 14 novembre :

- Assemblée Générale du Comité des Fêtes.
- Repas de l'Amitié.

Samedi 27 novembre : Vente de calendrier USCP

Samedi 4 décembre : Loto du Sou des Ecoles.

PEUR DE PARTIR EN VACANCES ?



Lancement de l'opération tranquillité vacances 2010.

Cet été, vous partez en vacances et vous craignez pour votre domicile en votre absence, la gendarmerie nationale vous propose de partir en toute tranquillité : il vous suffit de passer vous inscrire auprès de la brigade de Gendarmerie de Virieu/Le Grand-Lemps. Le formulaire d'inscription comporte votre nom, adresse et la période pendant laquelle vous serez absents de votre domicile. Une fois cette inscription enregistrée, et selon vos dates d'absence, la gendarmerie effectuera régulièrement des rondes autour de votre domicile, de jour comme de nuit. Elle s'assurera de la sécurité de vos biens et, si jamais une effraction venait à se produire, elle prendra immédiatement les mesures nécessaires. Il s'agit d'un service totalement gratuit.